

République  
française

Département de la  
Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE  
BAGNOLET



Place Salvador-Allende  
BP 35 - 93171 Bagnolet Cedex  
Téléphone : 01 49 93 60 00  
[www.ville-bagnolet.fr](http://www.ville-bagnolet.fr)

*Le Maire*

Bagnolet, le 13 avril 2017

Madame, Monsieur,  
Chers parents d'élèves de Bagnolet,

Le 11 avril, des syndicats des agents communaux de la ville de Bagnolet ont déposé un préavis de grève reconductible du mardi 18 avril (jour de la rentrée) au 30 avril entre 10h et 14h. Ce mouvement risque d'impacter les temps de restauration scolaire.

Nous avons souhaité vous en informer le plus rapidement possible, la date choisie ne laissant que peu de possibilités aux uns et aux autres pour prendre leurs dispositions.

Après avoir agité des « épouvantails » concernant une supposée suppression de postes d'ATSEM alors que la Municipalité a réaffirmé à plusieurs reprises le principe d'une ATSEM par classe (et a même recruté 7 ATSEM supplémentaires pour pallier aux absences) ; après avoir laissé penser que des postes de gardiens seraient supprimés (alors que la Municipalité a décidé d'investir pour leur permettre de meilleures conditions de travail) ; après avoir prétendu s'inquiéter d'une baisse des rémunérations des animateurs (alors qu'elles sont harmonisées et sécurisées) ; après que la proposition sur la baisse des forfaits versés aux enseignants sur les temps de cantine et d'étude ait été retirée ; certaines organisations syndicales protestent aujourd'hui contre des mesures adoptées en Conseil Municipal dans le cadre de la construction du budget communal pour l'année 2017.

L'élaboration du budget révèle les choix de la collectivité. Nos orientations budgétaires ont été discutées en Conseil Municipal, la discussion a également eu lieu avec les habitants lors de la réunion publique du 9 mars, puis lors du Conseil Municipal du 29 mars.

Malgré les contraintes bien connues de tous, il s'agit aujourd'hui de continuer d'investir pour Bagnolet, en particulier pour les écoles (Programme de rénovation urbaine des Malassis et de la Noue, Programme de requalification des Coutures, réhabilitation de l'école Jules-Ferry, reconstruction-agrandissement de l'école Pêche d'Or, construction d'une école élémentaire en centre-ville, construction de 2 crèches, rénovation totale de 8 km de voirie soit 1/3 des rues de la ville, création de 2 hectares d'espaces verts et d'aires de jeux pour enfants). Pour engager ces investissements que vous attendez, il nous faut augmenter nos recettes et mieux maîtriser nos dépenses.

Les promoteurs immobiliers, les touristes paieront des taxes plus importantes et les Bagnoletais.e.s seront appelés à un effort fiscal. De nombreuses dépenses de fonctionnement des directions ont été diminuées et le travail sur la masse salariale de la ville (qui constitue près des 2/3 des dépenses réelles de fonctionnement) est engagé.

*Adresser la correspondance à Monsieur le Maire*

Ainsi, une mesure en particulier mobilise les organisations syndicales : l'écrêtement du régime indemnitaire (primes liées au service effectivement accompli et distinct du traitement qui constitue la majeure partie du salaire) à partir du 11ème jour d'absence pour maladie ordinaire.

Cette décision se fonde sur le taux d'absentéisme important de notre collectivité : les absences pour maladie ordinaire représentent 16 000 jours d'absence par an, soit 70 postes à temps-plein toute l'année.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter du 1er juin 2017 et ne concerneront que les arrêts de maladie ordinaires (les longues maladies, les congés maternité, les maladies chroniques, les accidents de travail, les hospitalisations, etc... ne sont évidemment pas concernés). Loin de remettre en cause la protection face à la maladie, la Municipalité a mis en place des accompagnements spécialisés et a recruté un médecin du travail et un agent préventeur dédiés au personnel.

Notre préoccupation est bien d'offrir le meilleur service public municipal à tou.te.s les Bagnoletais.es dans les meilleures conditions de travail possibles pour les agents.

En veillant au respect du droit des salariés à faire grève, la ville met tout en œuvre pour que les conditions d'encadrement des enfants soient assurées. **Une distribution de repas froids est prévue pour le mardi 18 avril, mais nous demandons instamment à tous les parents qui le peuvent, de prendre leurs dispositions pour venir chercher leur enfant sur le temps du déjeuner. Les accueils du matin et du soir, comme les études et les TAP seront assurés normalement.**

Nous vous tiendrons évidemment informés de l'évolution des conditions d'accueil de vos enfants. A cet effet, l'ensemble des informations pratiques dont nous disposerons seront disponibles et régulièrement actualisées sur le site internet de la ville.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire  
  
Tony DI MARTINO

